



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

restauration

Question écrite n° 121009

Texte de la question

M. Michel Sordi interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur la possibilité de publier sur internet les résultats des contrôles d'hygiène faits dans les restaurants et les bars afin d'aider le consommateur à faire son choix. Cette pratique a vu le jour à Berlin et se veut à la pointe d'une démarche lancée en mai dernier par le ministère allemand de la protection des consommateurs qui envisage la mise en place en janvier prochain d'un système similaire dans tout le pays. Il souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121009

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11460

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)